Votre 6e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 6° bureau sont adoptées. — M. de Laffitte de Lajoannenque est admis.)

M. Isoard, rapporteur. — Département de Lot-et-Garonne, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 28,265, dont le quart est de 7,066.

Nombre des votants, 24,438.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 158. Suffrages exprimés, 24,315, dont la majorité absolue est de 12,158.

Ont obtenu:

MM. Georges Leygues..... 12.389 voix. Sarrette 11.897 —

M. Georges Leygues a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Georges Leygues, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. — M. Leygues est admis.)

M. Isoard, rapporteur. — Département du Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,626, dont le quart

est de 4,656. Nombre des votants, 15,828.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 79. Suffrages exprimés, 15,749, dont la majorité absolue est de 7,875.

Ont obtenu:

MM.	Fallières	 8.975 voix.
THE RESIDENCE OF MICHIGAN PARTY.	de Witt	6.501 —
	Sorbet	265 —

M. Fallières a été proclamé député comme avant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Fallières, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 6º bureau sont adoptées. — M. Fallières est admis.)

M. Isoard, rapporteur. — Département du Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 30,204, dont le quart est de 7,581.

Nombre des votants, 26,555. Bulletins blancs et nuls à déduire, 207.

Suffrages exprimés, 26,348, dont la majorité absolue est de 12,675.

Ont obtenu :

	OHE ODUCHA.		
MM.	Deluns-Montaud	13.382	voix.
	Lefebvre	12.770	THE
	Bayle	235	

M. Deluns-Montaud a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Deux protestations sont jointes au dossier. L'une d'elles émane de M. Lefebvre, avocat, concernant M. Deluns-Montaud, et l'autre a été présentée par deux électeurs de la commune de Scurtis, MM. Salelles et Broussaud.

Votre 6e bureau considère que les faits allégués ne sont appuyés d'aucune preuve et que, d'ailleurs, ils ne sont pas de nature à exercer une influence sur le résultat du scrutin.

M. Deluns-Montaud, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives et satisfaisant aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi, votre 6º bureau vous propose de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. — M. Deluns-Montaud est admis.)

M. Dujardin-Beaumetz, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Saumur.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 28,827, dont le quart est de 7,207.

Nombre des votants, 21,191.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 435. Suffrages exprimés, 20,756, dont la majorité absolue est de 10,379.

Ont obtenu:

MM. Berger..... 12.331 voix. Lionet (Camille)..... 8.410 — Renault (Léon).....

M. Berger a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Berger ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la

Votre 6º bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 5° bureau sont adoptées. — M. Berger est admis.)

M. Dujardin-Beaumetz, rapporteur. — Département de Maine-et-Loire, arrondissement de Segré.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,886, dont le quart est de 4,471.

Nombre des votants, 12,705.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 1,924. Suffrages exprimés, 10,792, dont la majorité absolue est de 5,397

A obtenu:

M. le comte de Terves.... 10.781 voix.

M. le comte de Terves a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. le comte de Terves ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6e bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6° bureau sont adoptées. — M. le comte de Terves est admis.)

M. Terrier, rapporteur. — Département de la Marne, arrondissement de Sainte-Menehould.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 8,977, dontle quart est de 2,243.

Nombre des votants, 7,229.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 149. Suffrages exprimés, 7,150, dont la majorité absolue est de 3,576.

Ont obtenu:

MM. Bertrand (Paul-Charles-Alfred), maire de Sainte-Menehould.. 3.609 voix. Senard..... 3.390 — Garaudel..... Hollet

M. Bertrand a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Bertrand étant maire de Sainte-Menehould, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6° bureau sont adoptées. — M. Bertrand est admis.)

M. Terrier, rapporteur. — Département de la Marne, arrondissement de Vitry-le-François.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 14,272, dont le quart est de 3,568.

Nombre des votants, 11,666.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 260. Suffrages exprimés, 11,416, dont la majorité absolue est de 5,709.

Ont obtenu:

MM. Morillot (Jean - Baptiste-Léon)..... 6.266 voix. Guyot (Paul)..... 5.144 —

M. Morillot a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Morillot, étant conseiller général, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 6º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 6e bureau sont adoptées. - M. Morillot est admis.)

M. Leygues, rapporteur. — Département de la Lozère, arrondissement de Florac.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 10,097, dont le quart est de 2,774.

Nombre des votants, 8,770.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 24. Suffrages exprimés, 8,746, dont la majorité absolue est de 4,374.

Ont obtenu:

MM. Louis Jourdan..... 3.057 voix. Viala..... 2.385 — Bebert..... 1.852 — Barandon..... 1.398 —

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions pour être élu au 1er tour, il été procédé à un 2° tour de scrutin qui a eu lieu le 6 octobre et qui a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 11,097. Nombre des votants, 8,594.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 41. Suffrages exprimés, 8,553.

A obtenu:

M. Louis Jourdan..... 5.692 voix.

Les autres suffrages se sont répartis entre M. Baraudon, qui a obtenu 741 voix, et M. Bebert, qui en a obtenu 2,090. En conséquence, M. Louis Jourdan a été